COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

PLAN DE DÉCONFINEMENT

La Ville de Brossard poursuit l'assouplissement des mesures relatives à la COVID-19

Brossard, 10 mars 2022 – Dans la foulée du plan de déconfinement annoncé par le Gouvernement du Québec, la Ville de Brossard emboîtera le pas et assouplira, dès ce samedi 12 mars, la plupart des mesures sanitaires relatives à la COVID-19.

Fin du passeport vaccinal dans les édifices municipaux
Samedi marquera la fin de l'obligation de présenter un passeport vaccinal pour accéder à un des édifices municipaux ou encore pour participer aux activités récréatives, sportives, culturelles et éducatives offertes par la Ville ou l'un de ses organismes partenaires, et ce, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

La réservation demeure toutefois obligatoire pour les sports intérieurs tels que la baignade libre et le badminton. Réservation et renseignements : **brossard.ca/activites**.

Accès libre à l'hôtel de ville
Même si elle ne sera plus obligatoire, la prise de rendez-vous demeure recommandée avant de se présenter au comptoir de Services Brossard. Par ailleurs, dans le but de toujours mieux vous servir, la prise de rendez-vous reste obligatoire pour le service de l'Urbanisme. Réservation : **brossard.ca/rendezvous**.

Les heures d'ouverture demeurent les mêmes :

- **Lundi, mercredi et vendredi** : 8 h 30 à 16 h 30
- **Mardi et jeudi** : 8 h 30 à 19 h 30
- **Samedi** : 9 h à midi

Ce sera également le retour des assemblées du conseil municipal en mode présentiel. Le public pourra à nouveau y assister et poser ses questions sur place, et ce, dès la prochaine assemblée ordinaire du 22 mars à 19 h 30. Précisons qu'afin d'assurer le respect des consignes émises par la Direction générale de la santé publique, les portes ouvriront dès 18 h 45, une distance d'un (1) mètre devra être respectée et le couvre-visage devra être porté au moment d'arriver, de circuler et de quitter la salle du conseil. Pour plus de renseignements à ce sujet et pour connaître la procédure relative à la période de questions, visitez **brossard.ca/conseil**.

Accès complet à la bibliothèque
Quelques assouplissements s'annoncent également à la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage puisqu'à partir du lundi 14 mars, l'ensemble du mobilier et des équipements sera accessible à tous. De plus, il n'y aura pas de limite de participants pour les activités d'animation organisées sur place dans le cadre de la programmation du printemps, débutant le 21 mars prochain.

Mentionnons que la Ville continuera à ajuster ses consignes au fur et à mesure des assouplissements annoncés par le Gouvernement du Québec. Entre-temps, le port du masque, les principes de distanciation physique, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire demeurent en vigueur en tout temps dans les édifices municipaux.

– 30 **–**

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5 Tél.: 450 923-6311

brossard.ca

brossard